

Direction des Jurys de l'enseignement secondaire
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Les Jurys de la Communauté Française de l'enseignement secondaire ordinaire

CONSIGNES D'EXAMENS

Cycle	2025-2026/2
Titre	CE2D Technique de Qualification
Option	Secrétariat - Tourisme
Matière	Informatique de gestion

Informations :

jurysdusecondaire@cfwb.be

Tél : +32 (0)2 690 85 86

<https://jurys.cfwb.be/jurys-secondaires/>

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de la matière dans le décret :

Informatique de gestion

●●● Programme

Le numéro du programme : **104/2002/248B**

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/104-2002-248B.pdf>

Rappel :

Les consignes qui suivent ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce document complète le programme et précise notamment les modalités d'évaluation.

●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré pour l'enseignement secondaire technique de qualification (CE2D) – Option Secrétariat-Tourisme.

●●● Rencontre obligatoire

Le candidat devra se présenter à une RENCONTRE OBLIGATOIRE :

Date et heure : **Voir sur le site des jurys**

Lieu : Siège des Jurys Rue Adolphe Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles

En cas d'absence à celle-ci, le candidat ne sera pas convoqué à la suite des épreuves ci-après.

Les candidat(e)s auront la possibilité de poser toutes les questions concernant leurs matières respectives qu'ils/elles auront déjà parcourues et étudiées et les examinateurs leur répondront judicieusement, ce qui permettra, aux candidat(e)s de mieux évaluer leurs connaissances.

II. Organisation de(s) l'examen(s)

••• Modalité d'évaluation d'examen(s)

L'examen d'Informatique de Gestion se déroule le même jour que l'examen de Secrétariat-Dactylographie-Bureautique et aura une durée maximale de 2 heures.

••• Type d'examen

L'examen portant sur la matière d'Informatique de Gestion est un examen pratique sur PC, au moyen du logiciel **BOB50 2019-2020**.

••• Consignes générales

Seront notamment vérifiées les capacités de l'élève à :

- Encoder une situation initiale (signalétique entreprise et bilan initial)
- Gérer les fiches signalétiques clients / fournisseurs
- Saisir des factures simples dans le journal adéquat
- Saisir les mouvements financiers dans le journal adéquat
- Editer les fichiers de base, les journaux, les déclaration et listing TVA périodiques
- Effectuer la clôture périodique

Durant l'examen, les professeurs évaluateurs se garderont bien de maintenir leur rôle d'examineurs et non de professeurs. Ils pourront, toutefois, conseiller aux candidat(e)s une procédure dans l'exécution de leurs tâches, afin de gagner en temps et de travailler d'une manière plus appropriée et efficace.

Les normes ayant été publiées précédemment par le jury, les examinateurs seront attentifs aux conseils de procédures.

Dans un but d'égalité entre tous les candidats d'une même section, le timing devra être impérativement respecté !

●●● **Matériel**

Matériel autorisé : Stylos, Effaceur, Tipp-ex, Bics de couleur, Surligneur, Gomme

Matériel refusé : Feuilles de cours ou de brouillon, GSM, smartphone, tablette, montre connectée et dictionnaire.

III. **Évaluation et sanction des études**

●●● **Pondération**

La matière sera notée sur 20 points.

●●● **Dispense**

Si la moyenne globale des épreuves de l'option est supérieure ou égale à 50%, le candidat est dispensé de l'OBG.

Si la moyenne globale des épreuves de l'option est inférieure à 50%, il n'y a pas de dispense de l'OBG.



Le candidat doit avoir présenté toutes les matières de son option pour obtenir une correction de ses épreuves. En cas d'absence à une ou plusieurs épreuves de son option, le candidat sera automatiquement ajourné pour toutes les matières de son option.